



Le Gouverneur

ARRETE PROVINCIAL N° 2018/GOUV/P.LBA/.026..
DU .16.../.05/2018 FIXANT LES TAUX ET LA PERIODICITE DES DROITS,
TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTERE
PROVINCIAL DE SPORTS ET LOISIRS

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU LUALABA

Vu la constitution telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, telle que modifiée et complétée par la Loi N° 13/008 du 22 janvier 2013 ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition telle que modifiée à ce jour;

Vu la Loi organique n° 15/006 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation des nouvelles provinces ;

Vu l'Ordonnance n° 16/035 du 19 Avril 2016 portant investiture du Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Provincial du Lualaba ;



Vu l'Arrêté Ministériel MJS/CAB/2100/004/98 du 22 avril 1998 portant révision de la répartition des recettes générées par les rencontres sportives en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté Ministériel MJSL/CAB/2100/009/ 2002 du 27 mars 2002 portant réglementation de l'autorisation provisoire de fonctionnement des associations sans but lucratif et organisations non gouvernementales des activités physiques et sportives ;

Vu l'Edit n° 009 du 19/07/2017 portant nomenclature des impôts, taxes, droits et autres redevances dus à la Province du Lualaba ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 2016/Gouv/P.LBA/008 du 20 Mai 2016 Portant nomination des membres du Gouvernement Provincial du Lualaba ;

Vu la motion n° 2016/AP/LBA/006/2016 du 8 juin 2016 de l'Assemblée provinciale du Lualaba portant approbation du programme du Gouvernement et investiture des membres du Gouvernement ;

Considérant la nécessité pour la Province de fixer les taux et la périodicité de paiement des actes générateurs relevant de sa compétence ;

Sur proposition conjointe du Ministre Provincial des Finances et du Ministre Provincial des Sports et Loisirs ;

Le Conseil des Ministres entendu

ARRETE

Article 1^{er}: Les taux et la périodicité de paiement des taxes, droits et redevances provinciaux sont fixés conformément au tableau en annexe.

Article 2: Sont abrogées toutes les dispositions antérieurs au présent Arrêté Provincial.



Article 3 : Le Ministre Provincial des Finances ainsi que le Ministre des Sports et Loisirs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté provincial qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kolwezi, le 16.../...05.../2018

- **Richard MUYEJ MANGEZE** -

Gouverneur de Province

LE MINISTRE PROVINCIAL DES FINANCES

Achille MUTETEKE LUWALE



LE MINISTRE PROVINCIAL DE LA JEUNESSE,
SPORTS ET LOISIRS

Adv NIAMBWE A NAWEZI





Le Gouverneur

ANNEXE A L'ARRETE PROVINCIAL N° 2018/GOUV/P.LBA/..... DU...../.....
2018 FIXANT LES TAUX ET LA PERIODICITE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A
PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTERE PROVINCIAL DE SPORTS ET LOISIRS

CODE	LIBELLES	PERIODICITE	TAUX
2 4 2	Frais de fonctionnement des jardins d'enfants créés à l'initiative de la province	Ponctuelle	50\$
1 2 33	Taxe sur les droits de retransmission radio télévisée des rencontres sportives locales	Ponctuelle	100\$
1 2 56	Taxe d'enregistrement annuel des établissements de loisirs :	Annuelle	
	a) 1ère catégorie		500\$
	b) 2ème catégorie		170\$
	c) 3ème catégorie		125\$
	d) 4ème catégorie		70\$
	e) 5ème catégorie		35\$
1232	Taxe sur autorisation de loisirs de 24 heures (carnavals motorisés, concert populaire concours de miss local, organisée d'une exposition d'œuvres d'arts ou une manifestation culturelle	Ponctuelle	50 \$
1 3 12	Droit de location des complexes sportifs appartenant aux Province et ETD (Aires de jeux, Tribunes, locaux, ...) :	Ponctuel	
	a) Catégorie 2 (stade Diur et cercle récréatif Manika)		25% des recettes brutes
	b) Catégorie 3 (Autre stades)		15% des recettes brutes
	c) Location aire de jeux pour rencontre sportive des équipes de loisirs		200 \$/ rencontre
1 3 13	Droit de location des parkings des stades appartenant à la Province ou aux ETD	Ponctuel	10% des recettes brutes
1 5 30	Quotité du trésor provincial ou local sur le produit des rencontres sportives locales	Ponctuelle	8% des recettes brutes



1 5 31	Quotité sur la vente des billets d'accès aux manifestations des loisirs à caractère local dans les installations sportives locales	Ponctuelle	20% des recettes brutes
2 4 15	Quotité de transfert des athlètes inter entente et inter Ligue	Ponctuelle	10% de l'indemnité de Transfer
2 4 16	Quotité sur la publicité dans les installations sportives provinciales	Ponctuelle	3% des recettes brutes
2 4 17	Quotité sur le produit des rencontres sportives à caractère national et provincial	Ponctuelle	3% recettes brutes
2 4 12	Produits de vente des cahiers spéciaux de charge	Ponctuelle	Cfr tarif du Ministère
1 5 20	Produits de vente des publications du Ministère	Ponctuelle	Cfr tarif du Ministère
1 5 32	Amendes transactionnelles :	Ponctuelle	
	- Retard de paiement		25 à 50% de droit éludé
	- Refus de paiement		50 à 100 %
	- Déclaration inexacte des recettes ou non tenue de la comptabilité		50 à 100 %
	- Fraude : Organisation de manifestation sans paiement des droits dus		100 %

Vu pour être annexée à l'Arrêté Provincial n° 2018/GOUV/LBA/... du .../.../... du .../.../.../2018 fixant les taux et la périodicité de paiement des taxes, droits et redevances provinciaux à percevoir à l'initiative du Ministère Provincial des Sports et Loisirs.

Fait à Kolwezi, le .../.../2018

- Richard MUYEJ MANGEZE -

Gouverneur de Province

LE MINISTRE PROVINCIAL DES FINANCES

Achille MUTETEKE LUWALE

LE MINISTRE PROVINCIAL DE LA JEUNESSE,
SPORTS ET LOISIRS

Ady NTAMBWE A NAWEZI



225, Boulevard Laurent Désiré KABILA – Commune de Manika

E-Mail : gouvernorat@lualaba.gov.cd

Web Site : www.lualaba.gov.cd